



## LIBÉRATION DU COMITÉ DU PÔLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2020, le 19 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 12 février 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. BERTRAND Hervé, Mme. COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme. FALQUE Rose-Marie, Mme. FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. HERIAT Maurice, M. LAMBLIN Jacques, M. LARDIN Francis, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PHILIPPE Fernand, M. PISTER Jacques, Mme. VILLAUME Damienne.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M.de GOUVION SAINT CYR Laurent pouvoir à Mme COLAS Claudine, Mme. GEORGES Marie-Jo pouvoir à M. GENAY François, M. GEX Christian pouvoir à M. PISTER Jacques.

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme. JACQUOT Dominique, M. ARNOULD Philippe.

### Etai(ent) excusé(s)-remplacé(s) :

M. BIENTZ Guy remplacé par M. LAVOIL Jacques, M. KURKIENCY Jonathan remplacé par M. HERIAT Maurice, M. MAILLIOT Frédéric remplacé par M. GOGLIONE Jean-Marie, Mme. VAUDEVILLE Sabrina remplacée par M. PHILIPPE Fernand.

**Voix consultatives :** Mme. LEHE Sophie et M RICHARD Claude étaient présents.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme. FALQUE Rose-Marie

## 2020- 021 : MOBILITE

### SERVICE D'AUTOPARTAGE CONVENTION AVEC LA CCTLB

#### CONVENTION EN ANNEXE

Dans un contexte de lutte contre les inégalités sociales et de dérèglement climatique, la volonté de développer les mobilités alternatives constitue un objectif conjoint et affirmé par le Pays du Lunévillois et ses communautés de communes membres. Ces enjeux sont affirmés par les documents cadres des structures.

En Janvier 2019, le Pays du Lunévillois a été labellisé « France Mobilité » grâce au projet « Mobilis ». Ce projet vise à limiter notamment l'autosolisme, en mettant en place du covoiturage, de la mobilité solidaire, de l'autostop organisé, mais également de l'autopartage.

C'est pourquoi, lorsque la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a envisagé d'équiper son territoire intercommunal en véhicules électriques et en bornes de recharge, le Pays s'est naturellement retrouvé partenaire pour co-construire le projet.

Ainsi, il a été décidé que la CCTLB assurera la création de l'infrastructure (bornes, véhicules, station d'autopartage) et le PETR du Pays du Lunévillois assurera la gestion du dispositif d'autopartage (système de réservation / mise à disposition des véhicules / accompagnement des usagers, etc.)

Pour ce faire, la convention jointe entre le Pays du Lunévillois et la CCTLB confie au PETR la gestion opérationnelle de la location et définit les obligations de chacun.

Il est en outre confirmé que la CCTLB reste propriétaire des investissements. Le PETR assure la gestion des véhicules ainsi mis à disposition en s'appuyant sur les compétences reconnues d'un prestataire référencé à l'UGAP (art.31 du CMP) : la société CLEM.



Le projet novateur permet d'expérimenter l'autopartage électrique en milieu peu dense et pourrait être étendu, par la suite, à l'ensemble du Pays du Lunévillois.

Il permettra également de poursuivre les convictions et les objectifs que nous portons dans le cadre de la labellisation que nous avons en commun « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) avec l'utilisation de l'électromobilité.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, après avis favorable du Bureau de pôle, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le président à signer la convention avec la CCTLB présentée en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche utile à la mise en œuvre de cette délibération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport mobilité 2020 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président, Hervé BERTRAND



